

POSTULAT N° 76 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 27 MAI 2014

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Institutions et Assurances sociales, résume le rapport ci-après:

"En séance du 28 mai 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 76 de Mmes M. Jordan, A. Burgener Woeffray, L.-M. Graden, de M. M. Kuhn et de Mmes M. H. Molliet et E. Reber Jung, ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant la mise en place d'un centre de coordination pour la gestion des places d'accueil de la petite enfance.

Les postulants estiment que les charges administratives du Service des institutions et assurances sociales (SIAS) pourraient être allégées avec la mise en place d'un centre de coordination. Or, il faut savoir qu'à ce jour, ledit service n'effectue aucune activité dans le traitement des inscriptions et de la gestion des places d'accueil préscolaire. En effet, cette activité est gérée de manière individuelle par chacune des structures d'accueil. Transférer cette tâche au SIAS provoquerait donc au contraire une charge de travail supplémentaire, nécessitant l'engagement de personnel au SIAS.

Toutefois, il paraît souhaitable d'améliorer la gestion des places d'accueil, notamment au niveau des inscriptions et de l'attribution des places. Actuellement, chaque institution gère de manière séparée cet aspect, avec de nombreux désavantages. Un projet de liste d'attente unique est en train d'être mis en œuvre. Cet outil permettrait une évaluation plus efficace des besoins de la population et fournirait de précieuses indications aux structures d'accueil, notamment dans le but de gérer plus efficacement l'attribution des places d'accueil. Cela pourra aussi favoriser l'égalité de traitement entre les parents et entre les institutions. La transparence dans l'octroi des places d'accueil sera grandement améliorée. Enfin, le SIAS pourra mieux contrôler le respect des critères d'attribution des places.

Le Conseil communal a d'ores et déjà accepté d'entrer en matière pour l'achat d'un outil informatique adapté, par le biais de l'entreprise CSE-Kibe à Biel (décision n° 39 du 03.12.2013). Cette solution est le fruit d'une collaboration entre la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises et le SIAS. Pour que cet instrument soit utile, toutes les institutions subventionnées par la Ville devront l'utiliser.

Cette application informatique donne également la possibilité d'harmoniser la présentation des comptes et budgets et permet une meilleure lecture de la situation financière des crèches. Le coût d'achat de cette application se situe aux alentours de 70 à 80'000 francs pour environ 240 places d'accueil. Les frais annuels de fonctionnement s'élèvent entre 700 et 800 francs par structure. D'autres options sont également disponibles, comme la gestion du personnel (présences, salaires), ceci en fonction des besoins de chacun.

Cet outil a fait ses preuves. Il sert déjà à administrer un nombre considérable d'institutions et de réseaux d'accueil régionaux dans les cantons de Vaud et du Jura, ainsi qu'àuprès des crèches subventionnées des villes de Lausanne (environ 2'500 places) et de Genève.

La Fédération a également demandé si le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) serait disposé à verser une participation financière. En tout état de cause, sous déduction d'une éventuelle participation de l'Etat, la Ville devra prendre en charge cet investissement ainsi que les frais d'exploitation. Il semble que l'Etat de Fribourg participera aux frais d'achat de cette application par le versement d'une subvention de 30 à 40 francs par place, jusqu'à concurrence d'un montant global de

160'000 francs pour l'ensemble du Canton. En effet, l'utilisation du programme au niveau du Canton est aussi en cours d'examen par le SEJ.

Cet outil donnera la possibilité aux parents de s'inscrire directement sur une plateforme Internet pour l'obtention d'une place d'accueil. L'Association d'accueil familial de jour a également opté pour cette application informatique.

Depuis la décision du Conseil communal, le SIAS, en collaboration étroite avec la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises et des représentants des institutions, ont créé un groupe de travail, afin de réglementer et de structurer l'accès aux informations, ainsi que de répartir les tâches et activités entre les structures d'accueil. La mise en route de ce processus, ainsi que l'accès aux données sont prévus, en principe, pour le début de l'année 2015."